



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- Josiane MARTIN
Directrice générale des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT
AU SEIN DE COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES
ET D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

N°2015-226 du 28 avril 2015	
Comité consultatif du fonds de solidarité locale des communes de la région Île-de-France	7
N°2015-227 du 28 avril 2015	
Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté	8
N°2015-228 du 28 avril 2015	
Commission consultative des services publics locaux	9
N°2015-229 du 28 avril 2015	
Association Cités-Unies France	10
N°2015-230 du 28 avril 2015	
Association pour le développement européen de l'Île-de-France	11
N°2015-231 du 28 avril 2015	
Comité technique départemental.....	12
N°2015-232 du 28 avril 2015	
Comité technique d'établissement des établissements sociaux et médico-sociaux compétents pour les personnels régis par le statut de la fonction publique hospitalière	13
N°2015-233 du 28 avril 2015	
Jury chargé d'examiner les demandes de subventions pour réalisations particulières dans les domaines de la jeunesse, des activités socio-culturelles et socio-éducatives.....	14
N°2015-234 du 28 avril 2015	
Association Musiques et danses en Val-de-Marne, ADIAM 94	15
N°2015-235 du 28 avril 2015	
Association de gestion de la Maison des arts et de la culture de Créteil et du Val-de-Marne	16
N°2015-236 du 28 avril 2015	
Association pour la Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne	17
N°2015-237 du 28 avril 2015	
Association pour la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne	18
N°2015-238 du 28 avril 2015	
Association Sons d'hiver	19
N°2015-239 du 28 avril 2015	
Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne	20
N°2015-240 du 28 avril 2015	
Association Musique Jeunes 94	21
N°2015-241 du 28 avril 2015	
Association Festi'Val-de-Marne.....	22
N°2015-242 du 28 avril 2015	
Orchestre national d'Île-de-France	23

N°2015-243 du 28 avril 2015	
Jury des bourses de la solidarité (projets à l'initiative des jeunes sur le thème de la solidarité dans le cadre d'actions humanitaires et d'échanges internationaux)	24
N°2015-244 du 28 avril 2015	
Commission des villages de vacances Guébriant et Jean-Franco.....	25
N°2015-245 du 28 avril 2015	
Représentation du président du Conseil départemental au sein de la commission paritaire chargée d'examiner les candidatures des collègues pour les séjours des collégiens dans les villages de vacances départementaux.....	26
N°2015-246 du 28 avril 2015	
Conseil départemental de l'Éducation nationale	27
N°2015-247 du 28 avril 2015	
Conseil départemental de l'Éducation nationale. Désignation de personnalités qualifiées.....	28
N°2015-248 du 28 avril 2015	
Jury du soutien aux actions éducatives et citoyennes.....	29
N°2015-249 du 28 avril 2015	
Commission départementale d'attribution de complément de bourse au mérite	30
N°2015-250 du 28 avril 2015	
Institut universitaire de technologie de Cachan.....	31
N°2015-251 du 28 avril 2015	
Jury du prix de l'Université.....	32
N°2015-252 du 28 avril 2015	
Jury chargé d'examiner les dossiers de subventions aux associations étudiantes.....	33
N°2015-253 du 28 avril 2015	
Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants	34
N°2015-254 du 28 avril 2015	
Bureau du Conseil départemental de prévention	35
N°2015-255 du 28 avril 2015	
Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre	36
N°2015-256 du 28 avril 2015	
Commission sociale du Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre	37
N°2015-257 du 28 avril 2015	
Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa)	38
N°2015-258 du 25 août 2015	
Désignation des représentants du Département à la commission exécutive du Groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne	39
N°2015-259 du 28 avril 2015	
Conseil départemental consultatif des personnes handicapées	40
N°2015-260 du 28 avril 2015	
Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social.....	41
N°2015-261 du 28 avril 2015	
Conseils de surveillance des établissements publics de santé	42
N°2015-262 du 28 avril 2015	
Association de transfusion sanguine du Val-de-Marne	43
N°2015-263 du 28 avril 2015	
Association Point Écoute de Champigny-sur-Marne	44

N°2010-264 du 28 avril 2015	
Représentation du président du Conseil départemental au sein de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la PMI ;	
— de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux ;	
— de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.....	45
N°2015-265 du 28 avril 2015	
Commission régionale de concertation en santé mentale.....	46
N°2015-266 du 28 avril 2015	
Comité de développement du Val-de-Marne (Codev 94).....	47
N°2015-267 du 28 avril 2015	
Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne	48
N°2015-268 du 28 avril 2015	
Jury du concours des villes et des villages fleuris et du concours des maisons fleuries	49
N°2015-269 du 28 avril 2015	
Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région Île-de-France (Air-Parif).....	50
N°2015-270 du 28 avril 2015	
Association de pêche de la Plage bleue de Valenton.....	51
N°2015-271 du 28 avril 2015	
Observatoire régional des déchets d'Île-de-France.....	52
N°2015-272 du 28 avril 2015	
Commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne	53
N°2015-273 du 28 avril 2015	
Section agriculteurs en difficulté de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne	54
N°2015-274 du 28 avril 2015	
Comité de gestion de la réserve naturelle départementale des Îles de la Marne à Champigny-sur-Marne.....	55
N°2015-275 du 28 avril 2015	
Commission régionale consultative du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux	56
N°2015-276 du 28 avril 2015	
Conseil interdépartemental de la santé et de la protection animales.....	57
N°2009-277 du 28 avril 2015	
Structure départementale de concertation pour l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile	58
N°2015-278 du 28 avril 2015	
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	59
N°2015-279 du 28 avril 2015	
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives	60
N°2015-280 du 28 avril 2015	
Commission territoriale Seine de l'établissement public Voies navigables de France.....	61

*Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n° 93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES _____

n°2015-226 du 28 avril 2015

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité consultatif du fonds de solidarité locale des communes de la région Île-de-France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-7 et L. 2531-12 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Pascal SAVOLDELLI, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité consultatif du fonds de solidarité locale des communes de la région Île-de-France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 18 janvier 1999 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Fatiha AGGOUNE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission consultative des services publics locaux.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-4, L. 1412-1, L. 1412-2 et L. 1413-1 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son article 5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 03-0 9-06S-04 du 26 mai 2003 relative à la composition de la Commission consultative des services publics locaux ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental à la commission consultative des services publics locaux compétente pour le département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Cités-Unies France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'association Cités-Unies France ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Alain DESMAREST, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'association Cités-Unies France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association pour le développement européen de l'Île-de-France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association pour le développement européen de l'Île-de-France ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°99-5 16-04S-21 du 22 mars 1999 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Pierre GARZON, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'Association pour le développement européen de l'Île-de-France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité technique départemental.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le statut des fonctionnaires et notamment ses titres I et IV constitués par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 86-33 du 9 janvier 1986 (notamment ses articles 23 et 26) modifiées ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-210 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du conseil général n° 2014-5 – 1 .14.14. du 30 juin 2014 portant création du comité technique départemental ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité technique départemental.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité technique d'établissement des établissements sociaux et médico-sociaux
compétents pour les personnels régis par le statut de la fonction publique hospitalière.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le statut des fonctionnaires et notamment ses titres I et IV constitués par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 86-33 du 9 janvier 1986 (notamment ses articles 23 et 26) modifiées ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 ;

Vu le décret n° 2003-802 du 26 août 2003 relatif aux comités techniques d'établissements institués dans certains établissements publics sociaux et médico-sociaux et pris pour l'application de l'article L. 315-13 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2003-803 du 26 août 2003 relatif aux comités techniques d'établissements institués dans certains établissements publics sociaux et médico-sociaux et pris pour l'application de l'article L. 315-13 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 03-1 38-09S-07 du 29 septembre 2003 portant création du comité technique d'établissement compétent pour les personnels régis par le statut de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité technique d'établissement des établissements sociaux et médico-sociaux compétents pour les personnels régis par le statut de la fonction publique hospitalière.

M^{me} Isabelle SANTIAGO, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée suppléante.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury chargé d'examiner les demandes de subventions pour réalisations particulières
dans les domaines de la jeunesse, des activités socio-culturelles et socio-éducatives.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 83-4 03-02S-26 du 28 février 1983, portant règlement relatif à l'attribution par le Département de subventions pour « réalisations particulières dans les domaines de la jeunesse, des activités socio-culturelles et socio-éducatives » et notamment son article 2 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du jury chargé d'examiner les demandes de subventions pour « réalisations particulières dans les domaines de la jeunesse, des activités socio-culturelles et socio-éducatives ».

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Musiques et danses en Val-de-Marne, ADIAM 94.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de Musiques et danses en Val-de-Marne, ADIAM 94, association départementale d'information et d'actions musicales et chorégraphiques en Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de Musiques et danses en Val-de-Marne, ADIAM 94.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association de gestion de la Maison des arts et de la culture de Créteil et du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association de gestion de la Maison des arts et de la culture de Créteil et du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de l'Association de gestion de la Maison des arts et de la culture de Créteil et du Val-de-Marne

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association pour la Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association pour la Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'association pour la Biennale internationale des poètes en Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association pour la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association pour la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de l'Association pour la Biennale nationale de danse du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Sons d'hiver.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'association Sons d'hiver ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de l'association Sons d'hiver.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts du Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration du Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Musique Jeunes 94.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association Musique Jeunes 94 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental à l'assemblée générale de l'association Musique Jeunes 94.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Festi'Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'association Festi'Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental à l'assemblée générale de l'association Festi'Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Orchestre national d'Île-de-France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Orchestre national d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental à l'assemblée générale de l'Orchestre national d'Île-de-France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury des bourses de la solidarité (projets à l'initiative des jeunes sur le thème de la
solidarité dans le cadre d'actions humanitaires et d'échanges internationaux).**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 88-4 13-04S-21 du 16 mai 1988 portant règlement des bourses de la solidarité ;

ARRÊTE :

Article unique M^{me} Fatiha AGGOUNE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du jury des bourses de la solidarité (projets à l'initiative des jeunes sur le thème de la solidarité dans le cadre d'actions humanitaires et d'échanges internationaux).

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission des villages de vacances Guébriant et Jean-Franco.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 90-02SR-51 du 26 mars 1990 relative à la composition de la commission des villages de vacances Guébriant et Jean-Franco ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Gilles SAINT-GAL, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission des villages de vacances Guébriant et Jean-Franco.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission paritaire chargée d'examiner les candidatures des collèges pour les séjours
des collégiens dans les villages de vacances départementaux.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° 2010-10-4 du 31 mai 2010 portant approbation du règlement relatif aux critères de sélection des séjours collégiens dans les villages de vacances du Conseil départemental ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental et présider la commission paritaire chargée d'examiner les candidatures des collèges pour les séjours des collégiens dans les villages de vacances départementaux.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du conseil départemental
Conseil départemental de l'Éducation nationale.**

Le Président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 235-2 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du conseil départemental au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Désignation de personnalités qualifiées au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de l'éducation ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Valérie BROUSSELLE, directrice générale adjointe des services départementaux chargée du pôle éducation et culture, est désignée pour siéger, en qualité de membre titulaire, au sein du Conseil départemental de l'Éducation nationale au titre de personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel.

M^{me} Béatrice DUHEN, directrice de l'éducation, est désignée en qualité de suppléante.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury du soutien aux actions éducatives et citoyennes**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2010 -6 – 6.3.14 du 13 décembre 2010 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Jury du soutien aux actions éducatives et citoyennes.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission départementale d'attribution de complément de bourse au mérite.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D. 531-38 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Évelyne RABARDEL, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission départementale d'attribution de complément de bourse au mérite.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Institut universitaire de technologie de Cachan.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de Cachan ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Hélène DE COMMARMOND, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de l'Institut universitaire de technologie de Cachan.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury du prix de l'Université**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 83-4 07-04S-24 du 13 juin 1983 relative à la composition du Jury du prix de l'Université ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Jury du prix de l'université.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury chargé d'examiner les dossiers de subventions aux associations étudiantes**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération du conseil général n° 2012-1 – 6.6.22. du 6 février 2012 relative à la composition du Jury du prix de l'Université ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Jury du prix de l'université.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 83 créant une commission départementale de l'accueil des jeunes enfants ;

Vu le décret n°2002-798 du 3 mai 2002 fixant la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de cette commission ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Marie KENNEDY, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du Département
Bureau du Conseil départemental de prévention.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la lettre de M. le Préfet du Val-de-Marne, en date du 18 février 2003 relative à la constitution du bureau du Conseil départemental de prévention ;

ARRÊTE :

Article unique :

- M^{me} Isabelle SANTIAGO, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du bureau du Conseil départemental de prévention.
- M^{me} Flore MUNCK, conseillère départementale, est désignée pour siéger au bureau du Conseil départemental de prévention au titre du 1^{er} collègue.
- M^{me} Michèle CRÉOFF, directrice générale adjointe des services départementaux chargée du pôle enfance et famille, est désignée pour y siéger au titre du 3^e collègue.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le décret n° 88-311 du 28 mars 1988, notamment son article 4 modifiant l'article D. 476 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Daniel GUÉRIN, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission sociale du Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la convention du 16 novembre 1990 entre le président du Conseil départemental et le Préfet du Val-de-Marne relative à la subvention départementale au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, notamment son article 2 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Daniel GUÉRIN, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission sociale du Conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité départemental des retraités et personnes âgées(Coderpa).**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 149-1;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa).

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Désignation des représentants du Département à la commission exécutive du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 146-4 ;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne, notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu son arrêté n° 2005-749 du 23 décembre 2005 portant constitution du groupement d'intérêt public ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental chargé des personnes âgées et des personnes handicapées, est désignée présidente de la commission exécutive du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne.

Article 2 : Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger à la commission exécutive du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne au titre de représentants du Département :

- M^{me} Marie KENNEDY, vice-présidente du Conseil départemental ;
- M. Gilles SAINT-GAL, vice-président du Conseil départemental ;
- M^{me} Flore MUNCK, conseillère départementale ;
- M. Bruno HELIN, conseiller départemental ;
- M^{me} Josette SOL, conseillère départementale ;
- M^{me} Karine BASTIER, conseillère départementale ;
- M. Paul BAZIN, conseiller départemental ;
- M. Bernard BEZIAU, directeur général adjoint des services départementaux chargé du pôle administration, finances, personnes âgées et personnes handicapées ;
- M^{me} Nadia LAPORTE-PHOEN, directrice des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
- M^{me} Mélanie BOURJAL, directrice adjointe des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
- M^{me} Isabelle BURESI, directrice de la protection maternelle et infantile, et promotion de la santé ;
- M. Éric SIGNARBIEUX, directeur de l'action sociale ;
- M. Alain MEVEL, chargé de mission handicap à la direction des transports, de la voirie et des déplacements ;
- M^{me} Béatrice DUHEN, directrice de l'éducation et des collèges ;

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Conseil départemental consultatif des personnes handicapées.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 146-4 ;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne, notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu son arrêté n° 2005-749 du 23 décembre 2005 portant constitution du groupement d'intérêt public ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil consultatif des personnes handicapées.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Désignation des représentants du Département aux commissions de sélection d'appel à projet social ou médico-social.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1 à L. 313-3 et R. 313-1 ;

ARRÊTE :

Article unique : Les conseillers départementaux dont les noms suivent sont désignés pour représenter le Département du Val-de-Marne dans les commissions de sélection d'appel à projet social ou médico-social :

- pour l'application de l'article R. 313-1, II, 1^o a)
 - M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, représentant le président du Conseil départemental
 - M. Bernard BEZIAU, directeur général adjoint des services départementaux chargé du pôle administration, finances, action sociale et solidarités ;
 - M^{me} Nadia LAPORTE-PHOEN, directrice des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées
 - M^{me} Laurence PLANCHAIS, chef du service projets et structures de la direction des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- pour l'application de l'article R. 313-1, II, 4^o a)
 - M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, représentant le président du Conseil départemental

autres représentants titulaires :

- M^{me} Nadia LAPORTE-PHOEN, directrice des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- M^{me} Laurence PLANCHAIS, chef du service projets et structures de la direction des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées

représentants suppléants :

- M^{me} Mélanie BOURJAL, directrice adjointe des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- M^{me} Sylvie LEMASLE, chef du service prospective, qualité, évaluation de la direction des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Représentation du président du Conseil départemental dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-1 et suivants et R. 6143-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant ré forme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n ° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif a u conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

ARRÊTE :

Article unique : Les conseillers départementaux suivants sont désignés pour représenter le président du Conseil départemental dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé :

— Les Hôpitaux de Saint-Maurice :
M. Pierre BELL-LLOCH, conseiller départemental

Établissements à caractère intercommunal :

— Centre hospitalier intercommunal de Créteil :
M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale
— Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges :
M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental

Établissements à caractère départemental :

— Centre hospitalier les Mûrets à La Queue-en-Brie :
M^{me} Marie KENNEDY, vice-présidente du Conseil départemental
— Centre hospitalier spécialisé Paul-Guiraud, Villejuif :
M^{me} Flore MUNCK, conseillère départementale

Établissement à caractère régional :

— Fondation Vallée, centre de psychiatrie infantile à Gentilly :
M^{me} Isabelle SANTIAGO, vice-présidente du Conseil départemental.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association de transfusion sanguine du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association de transfusion sanguine du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Flore MUNCK, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au conseil d'administration de l'Association de transfusion sanguine du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association Point Écoute de Champigny-sur-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'association Point Écoute de Champigny-sur-Marne;

ARRÊTE :

Article unique : Sont désignés pour représenter le Département du Val-de-Marne au sein du conseil d'administration de l'association Point Écoute de Champigny-sur-Marne :

— M^{me} Marie KENNEDY, vice-présidente du Conseil départemental, représentant le président du Conseil départemental ;

— M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

Représentation du président du Conseil départemental.

— **commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la PMI**

— **commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux**

— **conférence régionale de la santé et de l'autonomie.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-1 et suivants, D. 1432-6 et suivants, D. 1432-28 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant ré forme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 précisant la composition des commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 précisant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la PMI. M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du conseil général, est désignée en qualité de suppléante.

Article 2 : M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux. M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée en qualité de suppléant.

Article 3 : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie. M^{me} Brigitte JEANVOINE, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée en qualité de suppléante.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission régionale de concertation en santé mentale.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses article R. 3221-7 et 3221-8 ;

Vu le décret n° 2005-434 du 6 mai 2005 relatif à l'organisation et à l'équipement sanitaires et modifiant le Code de la santé publique ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission régionale de concertation en santé mentale.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité de développement du Val-de-Marne (Codev 94).**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts du Comité de développement du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Pascal SAVOLDELLI, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein du Comité de développement du Val-de-Marne (Codev 94).

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts du comité départemental du tourisme du Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°99-5 40-10S-20 du 22 novembre 1999 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Gilles SAINT-GAL, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité départemental du tourisme du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Jury du concours des villes et des villages fleuris et du concours des maisons fleuries.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 mai 1968 (commissariat au Tourisme) ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°89-837 du 13 juin 1989 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Hélène DE COMMARMOND, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du jury du concours des villes et des villages fleuris et du concours des maisons fleuries.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance
de la pollution atmosphérique et d'alerte en région Île-de-France (Air-Parif).**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte de la région Île-de-France (Air-Parif) ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Daniel BREUILLER, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'Association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région Île-de-France (Air-Parif).

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Association de pêche de la Plage bleue de Valenton.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Association de pêche de la Plage bleue de Valenton ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'Association de pêche de la Plage bleue de Valenton.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Observatoire régional des déchets d'Île-de-France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu les statuts de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 94-6 05-06S-28 du 30 mai 1994 relative à l'adhésion du Département du Val-de-Marne à l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Bruno HELIN, conseiller départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements
de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la loi n°99-574 du 3 juillet 1999 ;

Vu le décret n°99-731 du 26 août 1999 ;

Vu l'arrêté n°2000-1385 du 3 août 2000 ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Jeannick LE LAGADEC, conseillère départementale, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Section agriculteurs en difficulté de la Commission départementale d'orientation de
l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-
Denis et du Val-de-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code rural ;

Vu le décret n°99-371 du 26 août 1999 ;

Vu le décret n°2003-675 du 22 juillet 2003 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Pierre-Jean GRAVELLE, conseiller départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la section agriculteurs en difficulté de la commission départementale d'orientation de l'agriculture commune aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité de gestion de la réserve naturelle départementale des Îles de la Marne à
Champigny-sur-Marne.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° 03-15-14
du 28 avril 2003 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Alain AUDHÉON, conseiller départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité de gestion de la réserve naturelle départementale des Îles de la Marne à Champigny-sur-Marne.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission régionale consultative du plan régional d'élimination des déchets
industriels spéciaux.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu la loi n°96-1009 du 18 novembre 1996 ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Bruno HELIN, conseiller départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission régionale consultative du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Conseil interdépartemental de la santé et de la protection animales**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code rural, notamment ses articles R. 214-1 à 214-4 et R. 224-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à titre consultatif ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-175 du 14 mars 2015 relatif au conseil interdépartemental de la santé et de la protection animales, notamment le 2° de son article 2 relatif au collège des représentants des collectivités territoriales ;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Isabelle SANTIAGO, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du conseil interdépartemental de la santé et de la protection animales.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Structure départementale de concertation pour l'implantation des antennes-relais
de téléphonie mobile**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-7 ;

Vu la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile ;

Vu la lettre de M. le préfet du Val-de-Marne du 16 juillet 2009 relative aux travaux de la structure départementale de concertation pour l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Bruno HELIN, conseiller départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la structure départementale de concertation pour l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 362-3 et R. 362-5, 2°;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 362-3 et R. 362-5, 2°;

ARRÊTE :

Article unique : M^{me} Nathalie DINNER, vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER

**Représentation du président du Conseil départemental
Commission territoriale Seine de l'établissement public Voies navigables de France.**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-7 ;

Vu le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 relatif à la composition de la commission territoriale Seine de l'établissement public Voies navigables de France ;

ARRÊTE :

Article unique : M. Didier GUILLAUME, vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le président du Conseil départemental au sein de la commission territoriale Seine de l'établissement public Voies navigables de France.

Fait à Créteil, le 28 avril 2015

Le Président du Conseil départemental,

Christian FAVIER
